

Lexique des abréviations

AE : Agence de l'eau

ATD II : Agence Technique Départementale de l'Aude

AMO : Assistant à Maîtrise d'ouvrage. C'est un prestataire de services, le conseil du Maître d'ouvrage. Il facilite la coordination du projet. L'assistant a seulement un rôle de conseil, le décideur reste le Maître d'ouvrage.

BE : Bureau d'Etudes

CG II : Conseil Général de l'Aude

DSP : Délégation de Service Public. C'est l'ensemble des contrats par lesquels une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé.

MOA : Maître d'Ouvrage. C'est la personne morale pour laquelle l'ouvrage est construit. En toute situation, il reste le maître de la commande.

MOE : Maître d'œuvre. C'est la personne, morale ou physique, publique ou privée, chargée de traduire en termes techniques les besoins du maître d'ouvrage et de les faire réaliser.

RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

SPS : Sécurité et Protection de la Santé

STEP : Station d'Épuration